



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 152<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP

Istanbul (Türkiye)  
15-19 avril 2026



## Renforcer l'action parlementaire en matière d'intelligence artificielle

*Motion adoptée par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme (Istanbul, 18 avril 2026)*

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme de l'UIP reconnaît que le développement et le déploiement de l'intelligence artificielle (IA) progressent rapidement, avec des implications profondes pour la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. L'IA offre des opportunités considérables aux nations et aux sociétés, mais comporte également des risques qui exigent un engagement parlementaire urgent, éclairé et soutenu dans tous les domaines d'action où l'IA a des répercussions.

La Commission rappelle la résolution intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*, adoptée à l'unanimité par la 149<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, à Genève en octobre 2024, qui a défini un mandat global à l'intention des parlements et de l'UIP afin qu'ils interviennent dans tous les domaines de la gouvernance de l'IA.

La Commission se félicite de l'adoption, en novembre 2025, de la Déclaration de Kuala Lumpur intitulée *Les parlements pour une IA responsable*, qui définit 13 recommandations concrètes pour l'action parlementaire en vue de mettre en œuvre la résolution de l'UIP. Elle se félicite également de la *Déclaration commune sur l'intelligence artificielle et les droits de l'enfant*, adoptée en janvier 2026 par plus de 50 organisations internationales. La Commission reconnaît également que la violence sexiste facilitée par la technologie doit être considérée comme un enjeu central de la gouvernance de l'IA, et que les points de vue de tous les segments de la société, en particulier ceux des femmes et des jeunes, doivent être pris en compte dans les processus de gouvernance de l'IA.

La Commission constate avec satisfaction qu'au début de l'année 2026, plus de 60 parlements à travers le monde avaient pris des mesures importantes en matière d'IA, notamment par le biais de la législation, de la création de commissions spécialisées et de procédures d'enquête, ainsi que par la participation à des consultations publiques. Elle reconnaît également que de nombreux parlements sont confrontés à d'importants défis en matière de capacités pour suivre le rythme des évolutions technologiques, et que la coopération internationale, les échanges entre pairs et le partage régulier d'informations sur les mesures prises par les différents parlements sont essentiels pour garantir que tous les parlements puissent exercer pleinement leurs fonctions en matière d'IA.

Consciente de l'urgence d'une action parlementaire immédiate et soutenue en matière d'IA, la Commission invite les Parlements membres de l'UIP à :

1. prendre des mesures pour mettre en œuvre les recommandations de la Déclaration de Kuala Lumpur, conformément à la résolution de l'UIP de 2024 sur l'IA, notamment en identifiant les domaines d'action urgents en fonction des priorités nationales ;
2. identifier les parlementaires et les membres du personnel appelés à participer activement aux échanges interparlementaires sur les questions de principe relatives à l'IA, en entretenant des contacts réguliers avec le Secrétariat de l'UIP afin de favoriser l'échange de savoirs et de faciliter le partage des expériences parlementaires, des enseignements tirés et des bonnes pratiques émergentes ;
3. participer activement aux processus régionaux, internationaux et multilatéraux relatifs à la gouvernance de l'IA, notamment par l'intermédiaire des Nations Unies et d'autres instances compétentes, en veillant à ce que les perspectives parlementaires soient prises en compte dans l'élaboration des normes et standards internationaux en matière d'IA ;
4. renforcer les capacités des parlements à tirer parti de l'IA, notamment en permettant aux parlementaires et au personnel parlementaire de bénéficier d'une expertise indépendante et d'une formation continue pour comprendre l'impact de l'IA sur l'ensemble de la société, et pour adopter et utiliser dans leur institution les outils d'IA de manière responsable.

F

#IPU152